

**Fiducie d'Hydro-Québec pour la
gestion des déchets de combustible
nucléaire**

États financiers
31 décembre 2006

Le 19 février 2007

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons vérifié l'état de l'actif net et l'état des placements de **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** (la « Fiducie ») au 31 décembre 2006 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie et de ses placements au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Actif net

Au 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
Actif		
Placements à court terme, au coût (valeur marchande de 36 000 000 \$; 32 000 000 \$ en 2005)	36 000 000	32 000 000
Intérêts courus	182 577	132 630
	<hr/> 36 182 577	<hr/> 32 132 630
Passif		
Revenus distribués à payer	182 577	132 630
	<hr/> 36 000 000	<hr/> 32 000 000
Actif net		

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
	\$	\$
Revenus		
Intérêts	1 273 806	746 528
Résultats nets	<u>1 273 806</u>	<u>746 528</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 \$	2005 \$
Actif net au début de l'exercice	32 000 000	28 000 000
Revenus		
Revenu net	1 273 806	746 528
Distribution de revenus	(1 273 806)	(746 528)
	-	-
Contribution de capital	4 000 000	4 000 000
Gain à la vente de placements		
Coût des placements au début de l'exercice	32 000 000	28 000 000
Coût des placements achetés	132 000 000	116 000 000
	164 000 000	144 000 000
Coût des placements à la fin de l'exercice	(36 000 000)	(32 000 000)
	128 000 000	112 000 000
Coût des placements réalisés durant l'exercice	128 000 000	112 000 000
Produit de la vente de placements		
	-	-
Gain réalisé à la vente de placements	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	36 000 000	32 000 000

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Placements

Au 31 décembre 2006

Émetteur	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme			
Province de Québec, bon du Trésor, 26 janvier 2007	36 000 000	<u>36 000 000</u>	<u>36 000 000</u>
Total des placements à court terme et de l'actif net		<u>36 000 000</u>	<u>36 000 000</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2006

1 Nature des activités de la Fiducie

La Fiducie a été constituée à titre onéreux pour permettre la réalisation des obligations financières d'Hydro-Québec aux termes de la Loi C-27 pour les fins de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada, tel qu'il est prévu à l'article 11 de la Loi C-27.

2 Principales conventions comptables

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût qui s'approche de la valeur marchande. La valeur marchande est déterminée en prenant la cote de clôture des placements à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes à la vente de placements sont calculés en fonction du coût à l'acquisition et sont portés directement à l'état de l'évolution de l'actif net.

Revenus

La Fiducie utilise la comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses revenus.

Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que le fiduciaire ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3 Instruments financiers

Risques financiers

La Fiducie est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de la volatilité de ces taux.

Juste valeur

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers correspond approximativement à la valeur comptable.

